

Déclaration d'Intérêt Général et dossier d'autorisation pour le programme d'actions sur les cours d'eau du bassin versant du Verdun

Porteur du projet : Syndicat Intercommunal du Bassin du Verdun

I. Contexte général

Le bassin versant du Verdun est drainé par 9 cours d'eau représentant un linéaire de 46 km et une superficie de 71.2 km². Il concerne 9 communes dont 2 n'adhèrent pas au Syndicat (Cheviré-le-Rouge et les Rairies).

L'ensemble des masses d'eau du bassin versant est classé en risque de non atteinte du bon état écologique justifiant la mise en œuvre d'actions de restauration.

PRÉSENTATION DU BASSIN VERSANT DU VERDUN

2

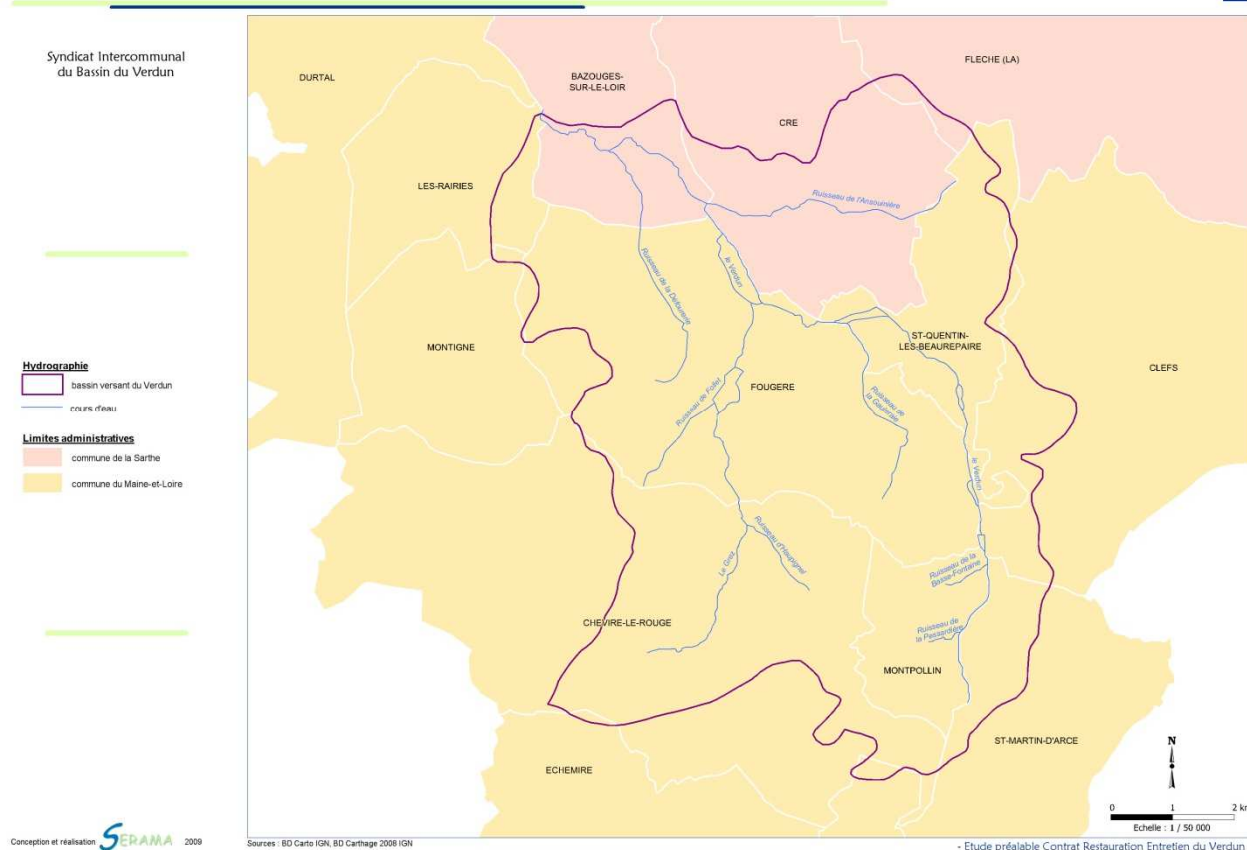


Fig. 1 : Localisation du bassin versant du Verdun

Le programme d'actions proposé sur les milieux aquatiques du Verdun, fait suite aux études d'état des lieux et de diagnostic menées en 2010 sur l'intégralité du bassin versant. Il a été validé par le

Syndicat au regard des efforts à mener pour atteindre les objectifs de bon état définis par la Directive Cadre européenne sur l'eau, mais également de la capacité financière des collectivités concernées. Ce programme établit pour une période 5 ans, a vocation à être intégré au contrat territorial global sur le Loir aval et intégrant notamment le Loir en Sarthe et les marais de Cré-sur-Loir/la Flèche.

II. Etat initial

Le bassin du Verdun a fait l'objet de travaux hydrauliques multiples au cours des dernières décennies (recalibrages, déplacement du lit, curage), altérant principalement les compartiments lit, berges et ripisylve. La continuité apparaît également altérée avec la présence de 36 ouvrages, dont 90% jugés difficilement franchissables pour les espèces piscicoles. Par ailleurs, le colmatage, les conditions d'abreuvement, le piétinement des berges par les bovins en l'absence de clôture, ainsi que l'état sanitaire de la végétation (vieillesse et ronciers) constituent également des problèmes sur certains cours d'eau et devront faire l'objet d'orientations spécifiques en termes de gestion.

III. Nature des travaux

Le programme de travaux s'articule de la manière suivante :

- Une première programmation visant quelques travaux de restauration morphologique sur les 2 premières années du contrat ;
- L'ensemble des actions à réaliser sur les 3 années suivantes.

Les travaux à réaliser pour la restauration et la préservation du Verdun et de ses affluents visent différentes composantes physiques et dynamiques du cours d'eau :

- **Actions visant à maintenir la structure des berges, restaurer ou conserver les fonctionnalités de la végétation rivulaire (ripisylve) :**
 - **Lutte contre le piétinement des animaux :**
 - Pose de clôtures ;
 - Aménagement de zones d'abreuvement pour les animaux ;
 - Réalisation de zones localisées de passage pour les animaux afin de lutter contre la divagation du bétail dans le lit des cours d'eau ;
 - Retrait de clôtures en travers du cours d'eau.
 - **Travaux sur la ripisylve :** cette action comprend notamment la conduite de cépée (le plus souvent sur des aulnes, des frênes et des noisetiers), l'entretien des grands arbres (vivants et morts) par abatage, élagage, débroussaillage et la réalisation de plantations afin de reconstituer une ripisylve sur les zones actuellement dépourvues.

- **Actions visant à améliorer la qualité du lit mineur et des cours d'eau :**
 - **Restauration morphologique du lit et restauration du lit dans le thalweg naturel :** cette action permet de relancer une dynamique naturelle du cours d'eau (sur des cours d'eau impactés par des travaux hydrauliques : calibrage, rectification, déplacement du lit) et/ou mettre en place un substrat minéral plus grossier historiquement présent dans le cours d'eau. Ces aménagements du lit mineur comportent plusieurs niveaux d'ambition et permettent de diversifier les habitats.
 - **Gestion des encombres :** les arbres, souches et encombres présents dans le cours d'eau seront gérés de manière à favoriser la diversité des habitats aquatiques. La création de ce type d'habitat est prévue sur certains secteurs pour améliorer la diversité des habitats.

IV. Montant prévisionnel des travaux

Type de travaux	Nombre	Unité	Coût € HT
actions sur le lit mineur			
forfait gestion des encombres	16	u	1 260
restauration morphologique du lit : diversification et recharge	5 620	ml	210 925
Montant total des actions sur le compartiment			212 185
actions sur les berges et la ripisylve			
aménagement d'abreuvoir	11	u	11 000
franchissement bovin	3	u	7 500
pose de clôture	1 787	ml	9 831
débroussaillage	2 157	ml	4 314
travaux sur la ripisylve	39	u	2 320
Montant total des actions sur le compartiment			34 565
Réalisation d'indicateurs de suivi			
indicateurs de suivi : IPR	12	u	18 000
indicateurs de suivi : introduction truitelles	3	u	4 800
indicateurs de suivi : comptage frayères truite	3	u	6 000
indicateurs de suivi : suivi biologique IBGN	12	u	14 400
Montant total des actions sur le compartiment			42 300
Montant total des actions			289 050

V. Premiers éléments d'analyse

La caractérisation de l'état des masses d'eau DCE, avait mis en évidence un enjeu fort pour le bassin du Verdun sur la composante hydro-morphologique. L'étude état des lieux/diagnostic, préalable à la définition du programme d'actions, a permis de préciser le niveau d'altération des différents compartiments (lit, berges, ripisylve, continuité, débit). Au regard de ces éléments, l'orientation prise par le Syndicat du Verdun, visant à traiter spécifiquement les compartiments berges et ripisylve, apparaît en cohérence avec les enjeux retenus pour ce bassin versant. En revanche, l'absence ou le report d'actions visant les ouvrages et la restauration de la continuité écologique constitue une limite à l'atteinte des objectifs de bon état.

Le tableau suivant apporte des éléments d'analyse quant à la compatibilité du projet avec les objectifs et orientations retenus par la CLE dans son projet de SAGE.

Objectifs du SAGE	Conformité du projet par rapport aux orientations	Justification
Porter des programmes opérationnels sur l'ensemble du territoire	OUI	Programme participant à la mise en œuvre opérationnelle du SAGE Loir
Atteinte du bon état écologique	OUI	Les actions préconisées contribuent à l'atteinte du bon état
Assurer une continuité écologique sur l'axe Loir et ses affluents	Non concerné	Le programme ne prévoit pas d'actions sur les ouvrages
Améliorer / restaurer l'état fonctionnel des cours d'eau et des milieux associés	OUI	Les actions préconisées contribuent à restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques

Fig. 2 : Analyse de la compatibilité du projet avec les orientations du SAGE Loir

De manière générale, les mesures proposées vont dans le sens d'une amélioration de l'état écologique des cours d'eau du bassin du Verdun. On regrettera toutefois l'absence d'actions spécifiques sur la continuité écologique qui apparaît pourtant problématique sur ce bassin.

A noter que le bassin du Verdun n'avait pas été identifié comme prioritaire dans le projet de SAGE au regard de l'enjeu pollutions diffuses.